

Sport de nature, outils pratiques pour leur gestion

Outils de gestion et de planification



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

5.1.1 - Intervention dans la formation des diplômés canoë-kayak

SITE : PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE, 315 000 HECTARES, DEPARTEMENTS DES LANDES ET DE LA GIRONDE	
<p>Acteurs impliqués</p> <p>Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne ; la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports d'Aquitaine ; le comité régional de canoë-kayak ; le centre d'éducation populaire et de sport (CREPS) et le GRAINE* Aquitaine (réseau régional d'éducation à l'environnement).</p>	<p>– Approches techniques et environnementales du kayak de mer : connaissance du milieu littoral et de ses spécificités, élaboration de produits de randonnées en milieu marin, comportements sur un espace fragile, approche écotouristique...</p> <p>– Démarche d'intégration du projet professionnel du futur diplômé dans une vallée : notions de positionnement, de commercialisation et de développement raisonné, gestion des flux, cohabitation, implication dans la gestion concertée de la ressource... Pour cette dernière session, le parc naturel s'est appuyé sur son expérience acquise sur La Leyre et sur les acteurs professionnels du canoë-kayak de cette vallée. Ceux-ci sont intervenus auprès des stagiaires sous forme d'interview, de jeu de rôles et de restitutions.</p>
<p>Contexte</p> <p>Le tourisme sportif de nature est présent depuis de nombreuses années dans la vallée de la Leyre. Le parc naturel régional a donc cherché, dès ses débuts, à organiser cette pratique afin d'intégrer la protection de l'environnement dans l'activité économique locale. Suite à l'expérience acquise auprès des professionnels, il a souhaité utiliser ses compétences pédagogiques et ses approches transversales (systémiques) pour la formation des encadrants en canoë-kayak, ce sport pouvant, par la suite, servir de support pédagogique auprès de différents publics.</p>	<p>Moyens mis en oeuvre</p> <p>Deux rencontres annuelles en avril, mai et juin ont été nécessaires pour déterminer les besoins du cursus de formation répartie entre juin (année n) et octobre (année n+1). L'équipe du parc a eu besoin de trois jours de travail pour préparer les sessions et d'une journée avec le conseiller technique régional coordonnateur. Cinq permanents sont intervenus dans les dernières sessions pendant trois semaines discontinues.</p>
<p>Démarche</p> <p>La première année, le parc naturel régional, avec le soutien de la Fédération française de canoë-kayak, a organisé des temps de rencontres thématiques entre le comité régional de canoë-kayak et le GRAINE* Aquitaine, afin de créer les liens. Dès l'année suivante, le parc naturel a contribué à la formation diplômante des professionnels encadrant le canoë-kayak dispensée par le CREPS*, par une intervention d'une journée sur le lieu de formation en Aquitaine. Ce partenariat a été facilité par la présence au sein de l'équipe du parc d'un animateur ayant la double compétence (canoë-kayak et naturaliste). Aux</p>	<p>Bilan</p> <p>Cette participation à la formation initiale a permis d'enrichir le programme du cursus des moniteurs de canoë-kayak du comité régional de canoë-kayak en formation initiale : deux modules sur deux week-end y sont dorénavant inscrits chaque année. Les actuels brevets d'État d'éducateur sportif deviennent, par</p>

cours des années, la contribution du parc à ces formations s'est étoffée. Ainsi, la quatrième année, le parc a participé à trois sessions de formation sur le terrain, d'une semaine chacune. Celles-ci se sont tenues sur deux équipements de pleine nature du territoire du parc, et ont mobilisé cinq personnes de l'équipe du parc aux compétences partagées.

Ces trois sessions étaient organisées comme suit :

– Le canoë-kayak comme outil d'appréhension du milieu "rivière" : connaissance du milieu naturel, fondamentaux d'éducation à l'environnement, approches pédagogiques, montage d'une prestation...

la loi du 31 août 2001, des brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS). Les interventions à ces formations professionnelles font désormais l'objet d'un appel d'offres et il n'est pas certain que le parc naturel régional soit retenu. En revanche, l'expertise du Parc naturel régional des Landes de Gascogne a été reconnue puisqu'il intervient dans les formations initiales des licences professionnelles de l'UFR STAPS*, en interventions ponctuelles ou répétées.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB